



# Communiqué de presse

## Résultats du bac : élève Blanquer recalé

vendredi 5 juillet 2019

Fédération des Conseils  
de Parents d'Élèves  
des Écoles Publiques  
du Rhône et de la  
Métropole de Lyon

16 rue Galilée  
69100 Villeurbanne  
Tél : 04.37.91.65.30

Mél : [contact@fcpe69.fr](mailto:contact@fcpe69.fr)  
Site : [www.fcpe69.fr](http://www.fcpe69.fr)

Contact presse :  
Valérie GASSMANN  
06 32 11 49 05

Des professeurs ont fait grève, par exemple en retenant les notes du baccalauréat, d'autres ont quitté les commissions refusant de cautionner les directives ministérielles de bricolage des notes. C'était là leur ultime moyen de faire entendre leur énorme inquiétude, que nous partageons, pour l'avenir de l'École de la République face à un ministère qui refuse le dialogue depuis plus d'un an : organisation du bac, mode de calculs des moyens attribués aux établissements, contenu des programmes, etc.

Les jurys se sont alors déroulés de manière hétérogène : ici absence de professeurs, là, absence de président, ailleurs seuls sont restés les chefs de centre et un secrétariat. De nombreuses motions ont été écrites pour contester les choix du ministre pour réorganiser cette journée sur des bases juridiquement discutables. Des notes manquantes qui sont attribuées sans égalité de traitement entre les élèves, sans respect de l'anonymat (d'après les livrets scolaires) ou de l'équité (note attribuée soit en fonction de la moyenne du jury soit de la moyenne des autres notes de l'élève, soit au hasard mais au bénéfice de l'élève...). Et quelquefois par des personnes dont ce n'est pas la responsabilité comme les chefs de centre.

Des élèves vont être convoqués au rattrapage alors qu'avec leur note d'examen, ils auraient leur bac.... D'autres n'ayant pas assisté à toutes les épreuves vont se voir attribuer le diplôme... quelle valeur ce bac aura-t-il ?

Le Ministre change les règles du baccalauréat en cours de route, et ne respecte visiblement pas la loi en rompant l'égalité de traitement et l'anonymat des candidats. Comment un Ministre peut-il s'affranchir de la Loi ?

Le Ministre de l'Éducation annonce des sanctions sévères, met en place des stratégies pour minimiser l'impact du mouvement engagé par les professeurs.... Quel exemple donne-t-il lui qui demande aux enseignants d'être exemplaires ? Ce refus obstiné de dialogue mène à une situation ubuesque.

Le Ministre persistant dans son attitude, nous en appelons avec la FCPE Nationale au Président de la République pour qu'il reprenne le dossier en main dans le respect des lois en vigueur et la concertation tant avec les enseignants qu'avec les élèves et les parents.